



## **Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM)**

Rapport d'activités présenté lors de l'assemblée  
annuelle du 5 décembre 2019

## **I) MISE EN SITUATION**

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) a presque complètement interrompu ses activités en 2014, faute de financement. Au début de 2018, l'AJEFM a entrepris diverses démarches pour transférer le centre Infojustice MB sous son égide et pour relancer ses activités de manière générale. M<sup>me</sup> Paulette Desaulniers a été engagée, à titre de consultante, pour préparer les demandes de financement pertinentes et pour gérer la phase de transition vers un organisme revigoré et pleinement fonctionnel. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour son travail remarquable.

En janvier 2019, une nouvelle équipe de juristes est entrée en poste pour assurer le bon fonctionnement de l'AJEFM. Elle est formée du directeur général, M<sup>e</sup> Guy Jourdain, et de deux agents-juristes, soit M. Kate Kabangu Mputu, licencié en droit de la République démocratique du Congo, et M. Tarik Daoudi, diplômé de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba et stagiaire sous la direction de M<sup>e</sup> Jourdain. Depuis avril dernier, M<sup>me</sup> Aarti Sanat occupe le poste d'adjointe administrative et de responsable du marketing.

Le présent rapport dresse le bilan des activités qui ont eu lieu depuis l'assemblée annuelle du 28 novembre 2018. Il porte donc essentiellement sur la période écoulée depuis l'arrivée d'effectifs permanents au sein de l'organisme.

## **II) CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration sortant est formé des personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Alain Laurencelle, président
- le professeur Gerald Heckman, vice-président
- M<sup>e</sup> Danielle Grzybowski, secrétaire
- M<sup>e</sup> Denis Guénette, trésorier
- M<sup>e</sup> Joel Lebois
- M<sup>e</sup> Caroline Pellerin
- M<sup>e</sup> Philippe Richer

De plus, la professeure Lorna Turnbull et M<sup>e</sup> Rénaud Rémillard agissent à titre de personnes-ressources auprès du conseil. Ils représentent respectivement la Faculté de droit de l'Université du Manitoba et la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF).

Nous désirons remercier les administrateurs et administratrices et les personnes-ressources pour leur dévouement tout au cours de l'année.

### **III) FINANCEMENT**

L'AJEFM a signé deux ententes de financement avec Justice Canada. L'une porte sur le fonctionnement de base et l'autre se rattache aux activités d'Infojustice MB.

L'entente ayant trait au fonctionnement de base prévoit le versement des sommes maximales suivantes :

- 22 484 \$ pour l'exercice 2018-2019 ;
- 70 000 \$ pour l'exercice 2019-2020;
- 70 000 \$ pour l'exercice 2020-2021.

L'entente concernant les activités d'Infojustice prévoit l'octroi d'un maximum d'environ 255 000 \$ par année, en 2018-2019 et en 2019-2020.

### **IV) GRANDES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE L'AJEFM**

L'AJEFM a pour mandat général de favoriser l'accès à la justice dans les deux langues officielles. L'organisme exerce deux grands types d'activités :

- il accomplit un travail de liaison, de promotion et de sensibilisation auprès des instances gouvernementales, des tribunaux et des organismes communautaires;
- par le biais du centre Infojustice Manitoba, il fournit des renseignements juridiques gratuits au grand public francophone.

### **V) ACTIVITÉS DE LIAISON ET DE SENSIBILISATION**

#### **1) Relations avec les instances gouvernementales et judiciaires**

##### **a) nomination de juges bilingues à la Cour du Banc de la Reine**

Notre association a écrit à la ministre Jody Wilson-Raybould, en novembre 2018, et au ministre David Lametti, en février 2019, pour souligner l'importance que le gouvernement fédéral assure la nomination de juges bilingues à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Nous avons rencontré le ministre Lametti lors de son passage à Winnipeg le 6 mars dernier et nous avons eu l'occasion de le sensibiliser à ce dossier en personne.

b) palais de justice à Saint-Boniface

Le président et le directeur général de notre organisme, ainsi que M<sup>e</sup> Christian Monnin, président de la Société de la francophonie manitobaine, ont rencontré les juges en chef des trois tribunaux judiciaires du Manitoba, le 5 mars. Ils ont fait valoir que le palais de justice de Saint-Boniface devrait offrir une gamme élargie de services répondant bien aux besoins de la population francophone.

L'AJEFM leur a ensuite fourni une proposition écrite à laquelle ils ont réagi très favorablement. Ils ont accepté de mettre sur pied un groupe de travail qui aura pour mandat d'élaborer des recommandations visant la reconfiguration des services et de l'espace physique au palais de justice de Saint-Boniface. Nous attendons une annonce très bientôt au sujet de la composition du groupe de travail.

c) modernisation du système de droit de la famille

Lorna Turnbull, professeure de droit à l'Université du Manitoba, et Guy Jourdain, directeur général de l'AJEFM, font partie de la table de collaboration créée par le ministre provincial de la Justice pour mettre en œuvre les mesures législatives récemment adoptées concernant la modernisation du droit de la famille.

Ils ont mis de l'avant diverses propositions concernant les principes directeurs à adopter en matière de services en français. Ils ont notamment souligné le besoin d'une lentille francophone.

d) visite des juges de la Cour suprême du Canada à Winnipeg en septembre 2019

Le président de notre association a écrit au juge en chef Richard Wagner concernant la visite des juges de la Cour suprême du Canada à Winnipeg en septembre. Dans le cadre de leur séjour, les juges de la Cour suprême ont tenu une rencontre d'environ une heure avec divers représentants et représentantes de la francophonie manitobaine. L'AJEFM a coordonné cette activité de pair avec l'Université de Saint-Boniface et la Société de la francophonie manitobaine.

e) Cour fédérale

Le président et le directeur général de notre organisme ont assisté à la cérémonie de présentation de la juge Marianne Rivoalen à la Cour d'appel fédérale à Ottawa. Le président de l'AJEFM a prononcé un bref discours au nom de notre association.

## 2) Relations avec les organismes communautaires et les universités

### a) collaboration avec la FAJEF et les autres associations provinciales de juristes d'expression française

M<sup>e</sup> Danielle Grysbowksi, secrétaire de l'AJEFM, représente notre organisme au sein du conseil d'administration de la FAJEF.

Le directeur général participe aux réunions mensuelles des directions générales de la FAJEF et des associations provinciales de juristes d'expression française. Une réunion en personne s'est déroulée à Winnipeg le 13 mars et une autre aura lieu à Vancouver les 10 et 11 décembre prochains.

L'AJEFM a collaboré avec la FAJEF, la Société de la francophonie manitobaine et le journal *La Liberté* pour produire un magazine consacré au 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Le lancement de ce magazine se fera dans le cadre de la réception qui suivra l'assemblée annuelle.

### b) Journée juridique à l'USB en octobre 2019

L'AJEFM a organisé une journée juridique qui a eu lieu à l'Université de Saint-Boniface le 28 octobre dernier. Cette journée avait pour double objectif de sensibiliser les participants et participantes à une variété de thèmes juridiques et de leur faire connaître les diverses possibilités de carrières en droit. Le tout s'est déroulé sous la présidence d'honneur du juge en chef Richard Chartier.

### c) Faculté de droit de l'Université du Manitoba

Le directeur général et son personnel ont rencontré les professeurs Lorna Turnbull et Gerald Heckman pour explorer les possibilités de collaboration entre la faculté de droit de l'Université du Manitoba et l'AJEFM. Ces deux professeurs sont co-directeurs du programme d'études juridiques en français offert par la faculté et ils siègent au conseil d'administration de notre organisme.

Comme à l'accoutumée, plusieurs membres de l'AJEFM ont participé aux pratiques visant à aider les étudiants et étudiantes à se préparer pour le concours de plaidoirie Laskin.

Plusieurs membres de l'AJEFM ont également présenté des exposés dans le cadre du cours de français juridique.

#### d) Section des juristes d'expression française de common law

Le président et le directeur général de notre organisme siègent au comité de direction de la Section des juristes d'expression française de common law au sein de l'Association du Barreau canadien. Pendant la dernière année, la Section est principalement intervenue auprès des instances politiques à l'égard des dossiers suivants :

- la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* et de son règlement d'application;
- l'adoption d'une version française officielle pour divers textes constitutionnels;
- l'inscription de garanties linguistiques dans la *Loi sur le divorce*.

#### e) exigences linguistiques fixées par l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba

Le directeur général participe à un comité formé par Santé en français Manitoba pour établir une stratégie à l'égard des enjeux que les exigences linguistiques fixées par l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba soulèvent à l'endroit des francophones.

### **VI) ACTIVITÉS DU CENTRE D'INFORMATION JURIDIQUE**

#### **1) Services offerts par le centre Infojustice MB**

Le Centre Infojustice MB offre les principaux services suivants :

- consultations individuelles;
- ateliers sur divers thèmes juridiques;
- accompagnement des justiciables auprès des tribunaux judiciaires et administratifs;
- aiguillage vers des avocats, des instances gouvernementales ou des groupes communautaires offrant des services en français.

#### **2) Partenariats communautaires visant l'offre d'ateliers sur des thèmes juridiques**

Le directeur général et les agents-juristes ont rencontré plusieurs organismes communautaires pour établir ou relancer des partenariats visant l'offre d'ateliers sur des thèmes juridiques. Voici les groupes qui ont été rencontrés à cet égard : l'Accueil francophone, le centre 233-ALLÔ, la Fédération des aînés francophones du Manitoba, le Conseil jeunesse provincial et la Community Legal Education Association.

### **3) Clinique mobile**

Le centre Infojustice MB offre une gamme de services à l'extérieur de ses locaux. Voici une liste partielle à cet égard :

- heures de bureaux au centre de services bilingues de Saint-Boniface une fois par mois ;
- ateliers pour les nouveaux arrivants à l'Accueil francophone, une fois par mois ;
- heures de bureau à la bibliothèque de Saint-Boniface, une fois par mois
- atelier au centre de services bilingues à Saint-Pierre-Jolys sur le nouveau régime applicable au cannabis;
- ateliers en collaboration avec le nouveau programme de l'Accueil francophone offrant des services aux demandeurs d'asile, aux travailleurs qualifiés, aux étudiants internationaux et aux nouveaux citoyens canadiens;
- ateliers en collaboration avec le collectif LGBTQ\* du Manitoba;
- kiosque dans le cadre d'une journée pédagogique organisée par la Manitoba Teachers' Society.

### **4) Chronique juridique à la radio Envol**

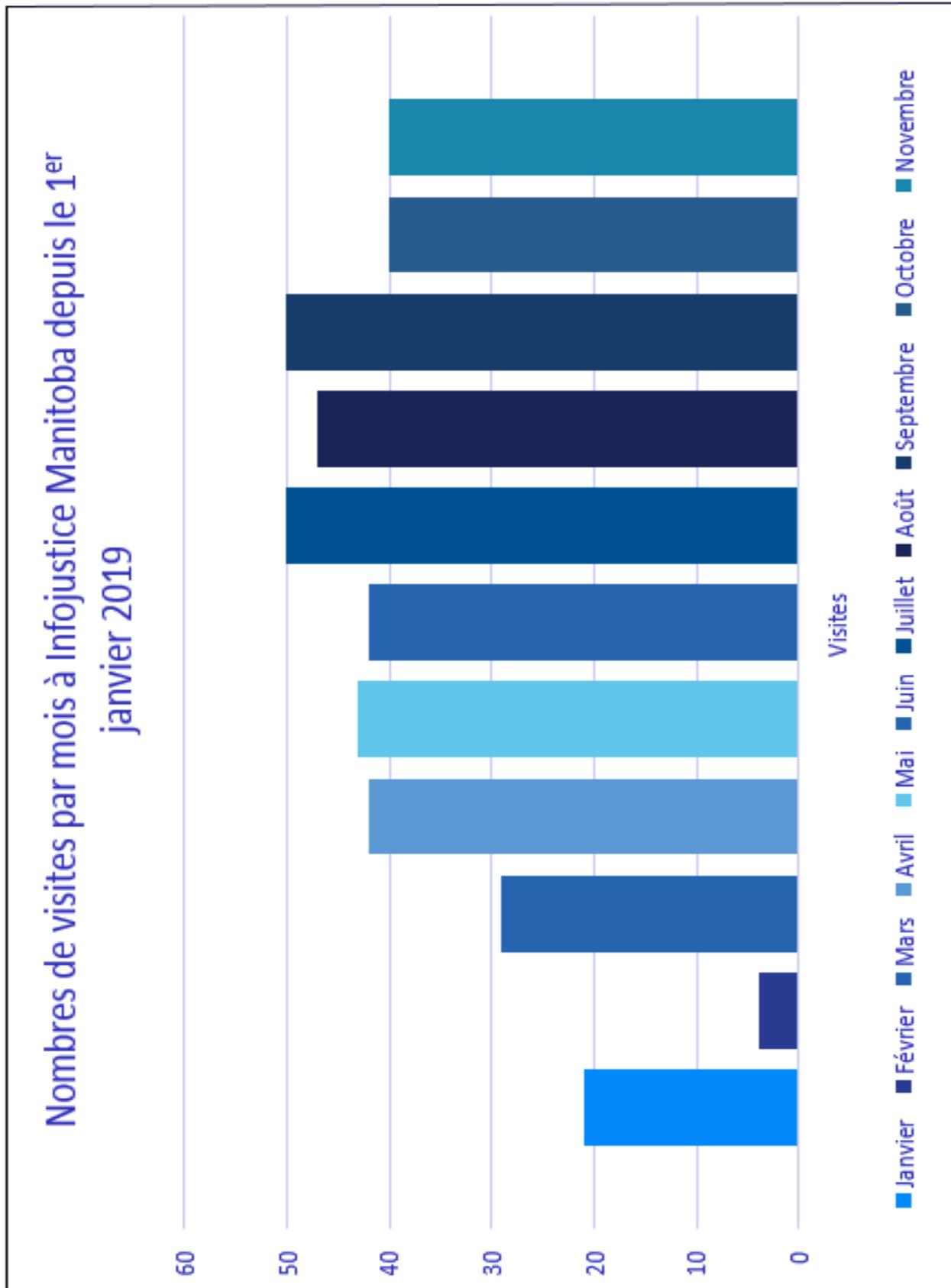
L'émission « Parlons droit » est présentée à la radio Envol 91 FM deux fois par mois. Lancée en avril dernier, cette chronique dure une heure et traite de sujets liés au monde du droit. Les invités sont généralement des juristes membres de notre association.

### **5) Journée du droit**

Tarik Daoudi a participé au comité d'organisation de la Journée du droit qui s'est tenue à la mi-avril.

Quinze élèves jouant le rôle d'avocats ou de témoins ont participé à un procès simulé en français. Tarik avait animé les séances de préparation en classe qui ont eu lieu auparavant avec ce groupe d'élèves.

## 6) Statistiques sur le nombre de visites à Infojustice Manitoba



## VII) ACTIVITÉS DIVERSES

### 1) Changement de locaux

D'ici quelques semaines, l'AJEFM emménagera dans de nouveaux locaux au rez-de-chaussée du centre LaVérendrye. Ce nouvel espace favorisera une visibilité et une accessibilité accrue de nos services d'information juridique. De plus, puisque nos bureaux seront voisins du palais de justice, nous créerons un carrefour de services dans le domaine du droit.

### 2) Mise à jour du site Web

Depuis plusieurs mois, nous nous affairons à mettre à jour le site Web de l'AJEFM.

La plus grande partie du travail ayant déjà été effectuée, nous comptons lancer le nouveau site d'ici mars prochain.

### 3) Mini-stage

Pendant environ trois mois, Tarik Daoudi a effectué un stage à temps partiel auprès de M<sup>e</sup> Antoine Hacault du cabinet Thomson Dorfman Sweatman. Nous remercions M<sup>e</sup> Hacault d'avoir fourni à Tarik cette belle occasion d'acquérir une expérience pratique dans le contexte d'un cabinet privé.

### 4) Réception « 5 à 7 » à la fin juin

L'AJEM offre traditionnellement une réception « 5 à 7 » à la fin juin. Une trentaine de personnes étaient présentes sous un soleil radieux pour l'édition 2019, le 19 juin.

Le président,

Le directeur général,

Alain Laurencelle

Guy Jourdain